

Assemblée communale du Haut-Vully du 5 décembre 2011 à 20 h 00 à la Jordila à Lugnorre

M. J.-Philippe Noyer ouvre et préside cette assemblée communale d'automne, en présence de 81 personnes et souhaite la bienvenue à chacune et à chacun.

Des salutations particulières sont adressées aux jeunes citoyens qui participent à leur 1^{ère} assemblée et à la presse, représentée par M. Kipfer du Freiburger Nachrichten.

Personnes excusées: Mmes & MM Claudia & Hans Schmid, Alain Brinkmann, Monique, Joël et Valentin Guillod, Diana Gaillet et Francis Chautems.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la FO no 46 du 18.11.2011, par affichage aux piliers publics et par convocation individuelle. Personne n'ayant de remarque à formuler quant au mode de convocation, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : P.-Alain Javet et Michel Zampa

Notre syndic demande aux deux scrutateurs de bien vouloir compter les citoyens habilités à voter ; ils sont au nombre de 80 , donc la majorité absolue est de 41.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2011
2. Budget 2012
 - 2.¹ Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements
 - 2.² Préavis de la commission financière
 - 2.³ Bâtiment scolaire à Lugnorre, crédit d'étude
 - 2.⁴ Hôpital de Meyriez, rénovation 1 ère étape
 - 2.⁵ Home de Courtepin, rénovation
 - 2.⁶ Traversée de Môtier, suite du projet
 - 2.⁷ Remplacement de la conduite d'eau potable Ch. des Jordils
 - 2.⁸ Participation aux travaux d'infrastructures à la STEP de Montilier
 - 2.⁹ Plan d'aménagement local, suite du projet
 - 2.¹⁰ Vote final du budget de fonctionnement et des investissements
3. Réception des jeunes citoyennes et citoyens
4. Divers

M. Capt demande si la rénovation du foyer du four est prévue au budget, étant donné qu'il n'y a pas de point au tractanda.

M. Noyer lui répond que cela est prévu, mais le montant est inscrit au compte de fonctionnement.

Suite à cette remarque, le tractanda est accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2011

Ce procès-verbal a été mis à disposition des citoyens au bureau communal et sur notre site internet selon les délais légaux, il n'a suscité aucune remarque. Soumis à l'approbation de l'assemblée, il est approuvé sans remarque.

2. Budget 2012

2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements

M. Noyer nous présente tout d'abord quelques tableaux comparatifs des charges de fonctionnement, des pots communs et des frais liés aux investissements. Le financement des charges et l'évolution des impôts sont également exposés. Une augmentation des impôts de l'ordre de 5 %

sur les personnes physiques est calculée et le financement des différents services est assuré selon les normes légales.

M. Ischi détaille ensuite les montants principaux prévus pour le fonctionnement, comparés avec ceux de 2011. Comme chaque année ce sont les pots communs qui grèvent fortement les charges. Le compte de fonctionnement 2012 boucle avec un total de charges de Fr. 7'230'000.- et un total de produits de Fr. 7'333'000.-, ce qui fait ressortir un bénéfice du compte de fonctionnement de Fr. 103'000.-. Le cash-flow atteint un montant de Fr. 523'000.-.

A la suite, il nous présente les montants prévus dans les comptes d'investissements et précise que ceux-ci seront détaillés point par point, avec le financement de chaque objet. Le budget des investissements présente une dépense brute de Fr. 1'173'000.- et des produits pour Fr. 130'000.-. L'excédent à financer se monte à Fr. 1'043'000.-.

Questions : aucune

2.2 Préavis de la commission financière

Par l'entremise M. Christian Chuard, la commission financière fait part d'un préavis positif concernant ce budget, avec les remarques suivantes :

Les charges liées ne peuvent pas ou peu être influencées. L'entretien des routes prévoit un montant de Fr. 200'000.- et devrait diminuer pour le futur. Côté recettes, les revenus fiscaux sont calculés de manière prudente. Pour le budget des investissements, M. Chuard relève que la décision à prendre concernant la construction/agrandissement de l'école est très importante et estime qu'un tel projet aurait pu faire l'objet d'une étude conjointe plus approfondie avec notre commune voisine, puisque le cercle scolaire englobe les 2 communes du Vully.

Pour le projet de la Traversée de Môtier, malgré le retard dû aux problèmes d'autorisations cantonales, il espère que ces travaux se terminent dans des délais raisonnables et sans trop de dépassement de budget. Pour le reste des investissements, il estime que les montants sont justifiés et qu'ils ne suscitent pas de plus amples commentaires.

M. Noyer remercie la commission financière pour son rapport et relève la bonne collaboration qui existe entre le Conseil communal et les membres de la commission.

2.3 Bâtiment scolaire à Lugnorre, crédit d'étude

Actuellement le cercle scolaire est réparti sur 2 sites : Lugnorre et Nant. L'accroissement de la population du Vully nécessitera prochainement de nouvelles salles de classe. Les directives cantonales en matière de surface de salle obligent également à agrandir certains locaux scolaires. Tout d'abord ce projet était pressenti sur un seul site. Après diverses discussions entre les Conseils communaux du Bas et du Haut-Vully, notre exécutif a décidé d'agrandir le site de Lugnorre.

C'est tout d'abord notre syndic qui fait un historique de ce dossier en relevant les principaux besoins de chaque commune et les conclusions qui ont amené le Conseil communal du Haut-Vully à prévoir une construction à Lugnorre. Un premier devis estimatif fait état de Fr. 3'500'000.- qui sont inscrits dans notre plan financier.

Lorraine Ryser, conseillère communale responsable du dicastère des écoles, nous présente ensuite l'analyse faite concernant l'état actuel des effectifs d'élèves, la prévision démographique, les motifs qui ont conduit notre exécutif à ce choix, les variantes avec les avantages et inconvénients de construire sur un seul site ou sur 2 sites et les conclusions qui penchent en faveur du futur projet à Lugnorre.

Maxime Henry nous précise qu'une séance a encore eu lieu avec les représentants du Bas-Vully le 29.11 au sujet de l'école et relève que le Conseil communal du Bas-Vully a décidé, pour le moment, de continuer avec les locaux actuels à Nant. Selon l'évolution démographique qui se fera, le Bas-Vully pourrait installer un pavillon provisoire, dans l'attente d'une décision à plus long terme, pour la construction ou non d'une nouvelle école.

Il nous détaille ensuite son analyse des besoins, selon la répartition des élèves. Il présente également le plan du secteur où est prévu le nouveau projet d'école, l'espace disponible et les possibilités de construction. Le crédit d'étude demandé servira à avancer dans cet avant-projet et à préparer un concours d'architecture pour la réalisation de cette future construction. Il relève que le Conseil communal du Haut-Vully souhaite garder le cercle scolaire du Vully tel qu'il est et que le but final est de pouvoir maintenir une école dans notre commune et d'adapter les classes actuelles aux nouvelles normes dictées par l'Etat.

Questions :

Mme Michèle Vögeli relève que l'évolution du nombre d'élèves pour 2013 – 2014 est assez conséquente et que l'on prévoit qu'une seule classe supplémentaire ; il faudrait en prévoir une de plus pour avoir de la marge pour le futur.

Lorraine Ryser précise que seules, les classes issues d'un besoin immédiat, sont subventionnées par l'Etat. Il faut donc être prudent et ne pas prévoir des classes qui pourraient rester vides plusieurs années. Par contre, elle souligne que le projet devra être modulable et qu'une extension puisse se faire assez facilement le cas échéant.

M. Guy Petter demande si une réflexion a été faite en relation avec la nouvelle loi sur les fusions de communes ? Il pense qu'une synergie devrait être prise en compte en cas de fusion au Vully.

J.-Philippe Noyer lui répond qu'une telle possibilité est également prise en compte, mais que des élèves resteront tout de même à Lugnorre. Il faut également conserver le cercle scolaire avec les 2 sites actuels.

M. Christian Chuard relève qu'un bâtiment sera construit à Lugnorre et sera susceptible d'accueillir les enfants du Haut-Vully. De cette façon, les élèves du Bas-Vully resteraient à Nant et ceux du Haut-Vully à Lugnorre. Il pense que la mixité actuelle des classes est une bonne chose et que l'échange des élèves entre les 2 sites devrait se poursuivre.

J.-Philippe Noyer confirme que le cercle scolaire sera maintenu et qu'il y aura toujours un transfert d'élèves entre les communes.

Mme Blandine Javet pense qu'il faut garder des synergies entre les 2 communes et estime que l'on devrait inscrire des points précis pour maintenir une collaboration intercommunale pour le cercle scolaire.

J.-Philippe Noyer lui répond qu'il prend note de cette remarque.

Lorraine Ryser relève qu'une synergie est très importante pour le futur de notre cercle scolaire et que celui-ci ne sera pas remis en cause. Des discussions devront avoir lieu avec nos collègues du Bas-Vully dans ce sens.

M. Carlo Benoît demande si la séance du 29.11 avec les représentants du Bas-Vully était une séance isolée ou si elle découle d'un processus de discussion déjà mis en place par le passé ?

J.-Philippe Noyer lui précise que plusieurs séances ont déjà eu lieu, qu'un groupe de travail avait été créé pour faire avancer l'étude et avoir une réflexion commune en vue de créer des classes assez rapidement.

M. Carlo Benoît revient sur les analyses déjà effectuées par les autorités communales et souhaite connaître quelles sont les interfaces, informations ou renseignements qui peuvent être ressortis ?

J.-Philippe Noyer précise que le cercle scolaire est régit tout d'abord par la commission scolaire, dans laquelle les 2 Conseils communaux sont représentés. Des analyses sont faites au fur et à mesure des séances. Le cercle scolaire sera maintenu et il continuera à être dirigé par la commission scolaire intercommunale.

Mme Séverine Gyax-Ruch demande dans quels délais le projet de construction pourrait être réalisé ?

Maxime Henry lui répond qu'il faut préparer un dossier pour organiser un concours d'architecture, décider du projet définitif et qu'il faut le réaliser ; cela prendra donc au minimum 2 ½ à 3 ans. L'ouverture de nouvelles salles de classe pourrait donc avoir lieu en 2014. Il précise que plus on attend pour démarrer le projet, plus on risque d'avoir des problèmes de place.

M. Dominique Chervet trouve qu'avoir une école au milieu du village est une bonne chose. Le projet est ambitieux et cela aura une certaine incidence financière. Il pense que l'on devrait créer une commission pour accompagner ce projet et trouver les meilleures solutions pour cette réalisation

J.-Philippe Noyer est conscient que ce projet devra être accompagné et soutenu. Il est également d'avis qu'une commission devra être mise sur pied dès que l'on aura plus de précision pour lancer ce projet.

M. Carlo Benoît souhaite savoir si le Bas-Vully sera intégré dans une telle commission ?

J.-Philippe Noyer précise qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet, pour le moment.

Avant le vote, notre syndic nous présente encore le financement de ce futur investissement.

Vote : Le crédit d'étude pour le projet scolaire de Fr. 50'000.-, financé par les recettes courantes, est approuvé à la majorité absolue avec une voix contre et plusieurs abstentions.

2.4 Hôpital de Meyriez, rénovation 1^{ère} étape

En se fondant sur la loi concernant le réseau hospitalier fribourgeois, ainsi que le nouveau mandat de prestations de l'HFR de Meyriez, les communes du district du Lac sont tenues de proposer un projet permettant de réaliser ce mandat. Le projet comprend la construction d'un nouveau bâtiment et la transformation de l'actuel. L'estimation du coût global est de 55,5 millions, dont le 45 % à charge des communes du Lac. Pour le Haut-Vully cela représente un montant de Fr. 1'110'000.- sur 4 ans.

Pour nous présenter ce projet, notre syndic donne la parole à M. Guy Petter, représentant de notre commune dans le Réseau Santé Lac.

M. Petter fait un petit retour en arrière et nous détaille les différentes étapes depuis 2007. Il précise la mission qu'aura l'hôpital du Lac pour le futur. La planification des travaux prévoit un investissement global de 55,5 millions de francs. Un référendum obligatoire est prévu à fin janvier 2012 et la population sera appelée à donner son avis sur cet investissement. M. Petter lance donc un appel en faveur de ce projet. Il nous informe encore qu'en 2010, la permanence de l'hôpital a reçu plus de 20'000 patients.

J.-Philippe Noyer remercie M. Petter pour ces précisions et relève que le budget des investissements propose donc l'investissement d'une 1^{ère} tranche pour 2012, d'un montant de Fr. 225'000.-. L'incidence financière sur notre compte de fonctionnement est également détaillée. Etant donné que la décision pour ce projet appartient à l'assemblée des délégués des communes membres, ce point ne doit pas faire l'objet d'une décision. Pour plus de transparence, le Conseil communal a tout de même décidé de présenter ce projet lors de cette assemblée.

Questions : aucune

2.5 Home de Courtepin, transformations

Le home St-François à Courtepin fait également partie du réseau santé Lac et, de ce fait, les communes membres de l'association participent aux différents investissements nécessaires. Des achats de matériel, et de mobilier sont prévus en 2012 pour un montant global de Fr. 300'000.-. Pour notre commune, cela représente une participation de Fr. 7'200.- environs. Le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement, qui sera financé par le bénéfice du compte de fonctionnement.

Questions : aucune

Vote : Notre participation à l'achat de matériel et de mobilier pour le home de Courtepin, dévisée à Fr. 8'000.-, financée par les recettes courantes, est accepté sans avis contraire.

2.6 Traversée de Môtier, suite du projet

Après la réalisation de 3 secteurs dans le village, ce projet est en « standby » depuis 2 ans, étant donné les tracasseries administratives et les décisions à prendre au niveau du Canton. De plus, de nouvelles normes au niveau phonique et au niveau évacuation des eaux sont venues compliquer les choses. Nous sommes donc toujours dans l'attente de décisions pour la suite de ce projet. Malgré tout, le Conseil communal a décidé de poursuivre ce projet et espère obtenir prochainement une décision pour les travaux futurs. En 2012, il est donc prévu d'aménager les espaces entre la place du Port, la place du Lion d'Or et la ruelle des Vignerons. M. Yves Gaillet, responsable de ce dossier, argumente les vœux du Conseil communal de pouvoir terminer au moins le centre du village en 2012. Il précise qu'une séance est agendée avec les responsables du Canton pour définir la suite de ce dossier.

Questions :

M. Gilbert Gaillet demande si le montant de Fr. 600'000.- est uniquement à charge de notre commune ?

Le secrétaire lui répond que la part du Canton est également incluse dans cette somme. Cette participation n'a toutefois pas été inscrite comme subvention étant donné que nous attendons encore la prise de position de l'Etat au sujet des premiers travaux déjà réalisés.

Yves Gaillet relève que le Canton prendra en charge les frais concernant la pose du tapis phono absorbant ; ce qui représentera une plus-value de prise en charge.

J.-Philippe Noyer précise encore que le Grand Conseil a voté un crédit concernant les subventions accordées pour les travaux sur les routes cantonales. Donc pour notre commune cela devrait être acquis pour les premiers travaux réalisés.

Mme Séverine Gygax-Ruch demande ce qui sera entrepris au niveau de la sécurité des enfants par rapport à la suite de ce projet ?

Yves Gaillet lui répond qu'un trottoir est difficilement réalisable dans le secteur du bourg. La largeur de route a été réduite afin de pouvoir donner un petit dégagement sur les côtés. Il est difficile d'obtenir des autorisations pour le marquage de passages pour les piétons dans ce secteur. Une solution pourrait être étudiée pour la mise en zone 30 km/h du centre du village, ceci suite aux travaux réalisés. Pour le secteur ruelle des Vaches – ruelle de Vaudigny, un trottoir pourra être aménagé ; des discussions sont en cours avec les riverains concernés.

Mme Séverine Gygax-Ruch insiste sur la possibilité de prévoir des passages piétons.

Yves Gaillet lui répond que les décisions appartiennent au Canton étant donné que la route est cantonale. De plus, la loi concernant la mise en place de tels passages est assez restrictive, même si la sécurité devrait primer sur les autres considérations.

Le devis estimatif de ces travaux est de l'ordre de Fr. 600'000.-. L'incidence financière sur le compte de fonctionnement est également présentée.

Vote : La suite des travaux pour le projet de Traversée de Môtier, d'un montant de Fr. 600'000.-, financé par un emprunt bancaire du même montant, est acceptée à la majorité absolue, avec une voix contre et plusieurs abstentions.

2.7 Remplacement de la conduite d'eau potable au ch. des Jordils

La conduite actuelle est raccordée à celle de la route de Chenaux et elle alimente les premières maisons du ch. des Jordils, ceci jusqu'à la hauteur de la maison de M. Reist. Cette conduite a déjà posé quelques problèmes d'étanchéité et une intervention a déjà eu lieu dernièrement. M. Sébastien Lüthi nous détaille les travaux à entreprendre. Le devis est estimé à Fr. 200'000.-. L'incidence financière au niveau du compte de fonctionnement est ensuite présentée.

Questions :

M. Gilbert Gaillet estime le montant assez conséquent pour les travaux prévus !

Sébastien Lüthi lui répond que cela comprend les travaux de fouille, le remplacement de la conduite et la remise en état de la route après travaux. Une réserve est également faite pour les éventuelles surprises en cours de travaux.

Vote : Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable au Ch. des Jordils d'un montant de Fr. 200'000.-, financé par les taxes d'eau potable des nouveaux bâtiments, par l'utilisation des réserves et par un emprunt de Fr. 119'000.-, est approuvé, sans avis contraire.

2.8 Participation aux travaux d'infrastructures STEP de Montilier

Chaque année, la station d'épuration de Montilier investit un montant pour la rénovation des installations. Pour 2012, le budget prévoit un investissement de Fr. 430'000.-. Selon la clef de répartition, notre part est de 8,668 % ; le montant à notre charge est donc de Fr. 40'254.-. J.-Philippe Noyer nous présente cet investissement et les incidences financières liées au compte de fonctionnement.

Questions : aucune

Vote : Notre participation à la rénovation des installations de la STEP de Montilier d'un montant de Fr. 40'000.-, financé par les taxes de raccordement, est approuvé, sans avis contraire.

2.9 Plan d'aménagement local, suite du projet

C'est M. Maxime Henry qui informe l'assemblée de l'avancement de ce dossier. Il nous détaille les travaux en cours et le calendrier, où la mise à l'enquête officielle du dossier est prévue pour l'automne 2012. Il relève que l'avancement de ce dossier est rendu difficile par le fait que beaucoup de communes sont en révision également. Il espère toutefois que les délais pourront être tenus.

Questions : aucune

Vote : La suite de la révision de notre plan d'aménagement, d'un montant de Fr. 50'000.-, financée par les recettes courantes, est acceptée sans avis contraire.

2.10 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements

Après la présentation globale du budget de fonctionnement et des différents investissements prévus, J.-Philippe Noyer nous rappelle que le compte de fonctionnement prévoit un bénéfice de Fr. 103'000.- et que l'excédent d'investissement pour 2012 est de l'ordre de Fr. 1'043'000.-.

Questions :

M. J.-Fred Capt revient sur la rénovation du four communal, dont le projet n'a pas été évoqué durant la présentation du budget et demande quelques explications ?

Maxime Henry lui répond qu'un montant de Fr. 25'000.- a été inscrit sous la rubrique de l'entretien des bâtiments. Il précise que c'est la voûte du four de droite qui s'affaisse et que 2 offres ont été demandées. L'une prévoyait la réparation de cette voûte d'une manière artisanale, avec un montant de Fr. 80'000.-. L'autre, d'un montant de Fr. 24'000.-, consistait à remplacer l'intérieur du four par des éléments préfabriqués. C'est cette 2^{ème} variante qui a été choisie. Il informe l'assemblée que cette solution équipe également le four communal de Mur.

M. J.-Fred Capt souhaite savoir si cette variante propose le même volume que le four actuel et s'il est possible de travailler en synchronisation avec l'autre four ?

Maxime Henry déclare que la synchronisation est possible et que le volume est identique. Il rappelle que celui de Mur fonctionne très bien.

M. J.-Claude Prélaz demande où se situe la dette communale actuelle ?

Le secrétaire lui répond que la dette bancaire actuelle est de Fr. 4'000'000.-, qu'un remboursement de Fr. 1'000'000.- est prévu en avril prochain et que les investissements 2012 devraient générer un surplus d'emprunt de Fr. 700'000.-; donc notre dette devrait se situer à 3,7 millions après les investissements 2012.

M. Guy Petter souhaite connaître la dette actuelle par habitant ?

Le secrétaire estime qu'elle devrait se situer en-dessous de la dette moyenne cantonale, mais qu'elle ne sera connue que lorsque les comptes 2011 seront bouclés.

J.-Philippe Noyer précise que la dette communale dépend du plan financier qui est prévu.

Mme Blandine Javet revient sur la rénovation du four et estime qu'il ne serait pas judicieux de prévoir un investissement au rabais pour ces travaux !

J.-Philippe Noyer pense que la variante choisie apportera satisfaction. Il semble qu'à Mur, les fours donnent entière satisfaction.

Mme Erika Zampa demande en quoi est faite la voûte actuelle ?

Maxime Henry précise que c'est de la brique réfractaire.

Mme Yolande Bandallaz pense qu'il faut travailler sur du long terme et ne pas faire de travaux au rabais. Il semble qu'à Mur, les utilisateurs n'étaient pas contents au début !

J.-Philippe Noyer relève que l'option prise devrait être adéquate et qu'elle devrait apporter satisfaction dans le futur.

Mme Blandine Javet fait la relation entre le nombre de fois que le four est utilisé à Mur et à Lugnorre.

M. Michel Zampa relève que les pizzerias sont équipées de fours préfabriqués et qu'ils sont utilisés tous les jours. Donc cela ne devrait pas poser de problème pour notre four.

Pour les divers investissements à financer, un récapitulatif des coûts engendrés est joint à la fin de ce procès-verbal.

Vote : L'assemblée communale, par un vote à mains levées, accepte à la majorité absolue contre une voix contraire, les différents montants proposés pour ce budget 2012.

3. Réception des jeunes citoyennes et citoyens

Angela Mark, Audrey Meier, Estelle Cressier, Nina Haag, Chloé Stucki, Aurélie Rüede, Arnaud Prélaz, Marc Chautems, Guillaume Grandjean, Gianluca Rapaz et Sacha Welti forment la volée 2011 des jeunes qui entrent dans leur majorité civile et civique. C'est à Lorraine Ryser qu'échoit le privilège d'accueillir ces jeunes citoyens, dont 8 sont présents à l'assemblée, avec des paroles de circonstance. La commune remet à chaque nouveau citoyen un bon pour le passeport biométrique suisse. De vifs applaudissements ponctuent cette sympathique cérémonie.

4. Divers

Réseau VDSL à haut débit dans notre commune

Plusieurs demandes ont été faites de la part d'habitants de notre commune. M. J.-Philippe Noyer nous oriente sur les possibilités actuelles. D'une part, Swisscom propose le raccordement de notre commune au haut débit, mais la participation financière communale est fixée par cette société à Fr. 273'600.-. D'un autre côté, Cablecom propose également le haut débit pour le futur avec modernisation de son réseau actuel pour le 1^{er} semestre 2012. Avec le raccordement de Joressens, la participation communale serait de l'ordre de Fr. 50'000.- environs. Pour le moment, le Conseil communal s'est tourné du côté de Cablecom, où plus de 400 ménages de la commune sont déjà abonnés à leurs services.

Fusion des communes

La loi sur l'encouragement à la fusion des communes entera en vigueur au 01.01.2012. La Préfecture du lac a déjà fait une séance d'information à ce sujet et un questionnaire a été remis à chaque commune. Celui-ci devra être retourné avant la fin de cette année à la Préfecture du Lac. Le syndic explique la procédure à suivre en cas de projet : établissement d'un dossier, suivi d'une votation aux urnes, puis convention de fusion et mise en œuvre.

Prolongement du débarcadère de Môtier

Ce projet a déjà fait l'objet de discussions lors de précédentes assemblées. M. Noyer nous oriente sur le dossier en cours, qui a fait l'objet d'une enquête officielle durant le mois de septembre, par le biais du Service des Transports du Ct de Fribourg. Suite à cette enquête, c'est l'Office fédéral des Transports qui a repris ce dossier en mains pour la suite de procédure. Nous espérons obtenir le permis de construire cet hiver de façon à effectuer les travaux avant la reprise des activités de la LNM en 2012.

Chemin pédestre au bord du Lac

La commission d'expropriation a été saisie de cette affaire et la décision rendue par cette instance a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif. Actuellement aucune décision n'a encore été prise. Le cas échéant, l'assemblée communale devra décider de la poursuite ou non de ce projet, vu les éventuelles incidences financières à notre charge.

Parole à l'assemblée

M. J.-Marc Cressier relève tout d'abord la problématique des piétons le long de la route de la Crausa. Aucun dégagement n'est effectif à certains endroits de cette route. La terre s'est amassée sur la surface non goudronnée en bordure de la route. Il propose, qu'en cas de futurs travaux à d'autres endroits, cette terre puisse être évacuée pour redonner un espace d'évitement pour les piétons. Il relève également que le sentier pédestre qui mène de Môtier jusqu'à la route du Mont est impraticable à plusieurs endroits (accès fermés ou autres). Il serait favorable à la réouverture de ce sentier. Concernant les lisières de forêt et la modification de la loi sur les distances à respecter, il demande qu'un entretien soit prévu par la Corporation de triage afin de donner un peu plus de dégagement.

J.-Philippe Noyer prend note de ces remarques et elles seront traitées par le Conseil communal.

Yves Gaillet donne quelques explications sur le travail de la corporation de triage vis-à-vis des lisières de forêt. Il précise que la loi demande pour le futur de pratiquer une lisière de forêt étagée.

Concernant la route de la Crausa, il prend également note de la remarque de M. Cressier, afin de trouver une éventuelle amélioration à ces problèmes.

M. Carlo Benoît revient sur le projet école et remercie le Conseil communal pour toutes les précisions apportées. Il serait également favorable à la mise en place d'une commission et réitère sa crainte de manque de coordination avec notre commune voisine pour faire avancer ce projet d'école.

J.-Philippe Noyer argumente confirme la position du Conseil communal du Haut-Vully et relève que le Conseil communal du Bas-Vully sera également tenu au courant de l'avancement de notre projet. Pour le Bas-Vully, l'avenir n'est pas défini, l'extension de la zone à bâtir après le pont doit être prise en compte dans leurs décisions. Les locaux actuels à Nant suffisent pour le moment ; donc aucune décision ferme n'a été prise. Pour notre commune, il faut aller de l'avant afin de prévenir le manque de places.

M. Carlo Benoît pense qu'il faut une plate-forme d'échanges et des séances de coordination entre les deux communes.

J.-Philippe Noyer précise que des séances ont bien eues lieu, que les informations sont transmises et qu'un groupe de travail est en cours.

Lorraine Ryser estime que l'on ne peut pas parler à leur place. Le Conseil communal du Bas-Vully se donne un temps de réflexion avant de prendre une décision et il faut respecter leur choix. De notre côté, nous avons communiqué nos intentions.

Maxime Henry fait remarquer que depuis septembre 2008, 8 séances intercommunales ont eu lieu, le groupe de travail s'est vu à 9 reprises en 2011. Le développement du Bas-Vully se fait plutôt à Sugiez et les réflexions doivent être faites dans ce sens. Nous, on doit réagir pour mettre à disposition les salles nécessaires pour ces prochaines années. Il relève qu'une convention scolaire est signée entre les deux communes du Vully et qu'elle précise les modalités de collaboration intercommunale.

M. Patrick Stabrowski relève que la vitesse de circulation est excessive sur le chemin Sous les Prés et demande si une limitation est possible ?

Yves Gaillet prend note de cette remarque et confirme qu'une adaptation de vitesse pourrait être faite dans ce secteur.

Mme Blandine Javet demande s'il n'est pas possible d'installer des panneaux solaires sur le toit de la Jordila ?

Maxime Henry relève qu'une étude a été faite et qu'une alternative pourrait être étudiée en collaboration avec le projet scolaire, pour un chauffage central des différents bâtiments. Il prend note de cette remarque.

J.-Philippe Noyer précise que la loi sur l'énergie doit être appliquée dans le cadre de la révision de notre plan d'aménagement, ceci surtout pour les bâtiments communaux.

Philippe Sieber rappelle ses précédentes interventions concernant l'aménagement d'un trottoir en bordure de la route de la Crausa et fait le rapport avec les différentes discussions de ce soir concernant les enfants qui peuvent se rendre à pied à l'école.

J.-Philippe Noyer prend acte de sa remarque et confirme que ce projet pourrait être chiffré et inclus dans notre plan financier.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés et plus personne ne demandant la parole, notre syndic adresse encore des remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres des commissions à l'administration et aux divers employés communaux pour leurs activités au sein de la commune ; il souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à chacune et à chacun et convie les personnes présentes à partager le verre de l'amitié à l'issue de cette assemblée. Il clos les débats à 22 h 15.

Le secrétaire : W. Ischi

Le syndic : J.-Ph. Noyer